

# **Conseil d'Administration du CCAS de l'Île d'Yeu**

## **Du Lundi 21 Juillet 2014 à 14h00**

Le vingt et un Juillet deux mil quatorze, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

**Présents** : Mmes Anne-Claude CABILIC, Mireille BOUTET, Brigitte JARNY, M. Jean-François LEGEAY, Mmes Maguy DIMIER, Claudette FRADET, Claudie GROISARD, Camille TARAUD et Isabelle VIAUD, M. Jean-Paul ROUX

**Absents excusés** : M. Bruno NOURY, Mmes Alice MARTIN et Michelle JARNY

**Procurations** : Mme Alice MARTIN à Mme Brigitte JARNY  
Mme Michelle JARNY à Mme Anne-Claude CABILIC

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 Juin 2014.

### **CCAS**

#### **1. Mise en place de commissions**

Le document annexé synthétise les souhaits de chacun. La répartition définitive sera examinée lors de la prochaine séance.

#### **2. Diminution de crédits – Diminution du FCTVA 2013**

La Vice-Présidente rapporte, qu'en 2013, le Fond de Compensation de la T.V.A. a refusé une dépense en investissements concernant du matériel de portage de repas. La baisse de recette consécutive a été de 127 €.

Or, lors du passage à la procédure PES V2, le bordereau d'annulation n'a pu être enregistré en fin d'année. En raison des écritures de fin d'année, il a été prévu d'annuler cette somme en 2014 par émission d'un mandat.

La prévision budgétaire a été omise ; il est donc proposé de rectifier cette erreur en budgétisant 127 € au compte :

- 10222 – Fond de compensation de la T.V.A.

et en diminuant d'autant le compte :

- 20 – Dépenses imprévues.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la décision modificative suivante :

Intitulés des comptes	Diminution de crédits			
	Compte	Fonction	Service	Montant
Fond de compensation de la T.V.A.	10222	02	0200	- 127.00 €
Dépenses imprévues	020	02	0200	- 127.00 €
<b>TOTAUX</b>				<b>0 €</b>

Et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## MULTI-ACCUEIL

### 3. Virement de crédits – Trop perçu MSA 2013

La Vice-Présidente fait part que le Multi-Accueil a encaissé, en 2013, des prestations MSA encaissées par le Trésor Public. Les prestations de Septembre et d'Octobre 2013 étaient des prestations de service destinées au service jeunesse. Il convient donc de reverser cette somme à la Mairie.

L'imputation de ce versement, pour l'année 2013, s'effectue sur le compte 673. Cette situation n'a pu être projetée lors de l'établissement du Budget Primitif et aucune somme n'a été prévue en dépense sur ce compte.

Afin de régulariser la situation comptable et permettre de procéder au recouvrement, La Vice-Présidente propose de modifier le Budget Prévisionnel 2014 par un virement de crédits.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le virement ci-dessous :

Intitulés des comptes	DEPENSES	
	Compte	Montant (€)
Titres annulés (sur exercice antérieur)	673	161.75 €
Versement aux œuvres sociales	6474	- 80.00 €
Voyages et déplacements	6251	- 81.75 €
<b>EXPLOITATION</b>		<b>0 €</b>

Et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## DEMANDE D'AIDE SOCIALE

**4. Frais d'hébergement à la Maison du Vent d'Espoir – Renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2014**

→ Avis favorable.

**5. Frais d'hébergement à l'Hôpital Local – Première demande à compter du 1<sup>er</sup> Février 2014**

→ Avis favorable.

**6. Frais d'hébergement à l'Hôpital Local – Renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014**

→ Avis favorable.

**7. Frais d'hébergement en Foyer d'Habitat – Renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2014**

→ Avis favorable.

## QUESTIONS DIVERSES

**8. Remerciements de l'UDAF 85**

Mme CORNUAUD, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs à l'UDAF de la Vendée, nous a demandé de remercier les membres du CCAS pour l'aide financière accordée.

**9. Goûter des Aînés**

Mme DIMIER fait part de remarques de certains administrés ayant mal perçu l'invitation au Goûter des Aînés, ces derniers ne se sentant pas encore « Aînés ». Il est rappelé que sont conviées les personnes ayant atteint l'âge de 70 ans au 31 Décembre de l'année n-1. Commencer les invitations à 75 ans priverait un bon nombre de personnes de ce moment convivial et apprécié de tous.

**10. Prochain Conseil d'Administration**

**Annulation de la séance prévue le Lundi 11 Août.**

Le prochain Conseil d'Administration ordinaire est donc prévu le Lundi 8 Septembre à 14h00. Une Commission Permanente sera prévue ce même jour à la même heure (en cas de demande d'aide et faute de quorum).

La séance est levée à 15h05